

## Concours de dessin pour les enfants handicapés des centres de placement de la République de Moldova

“Moi aussi j’ai un rêve”

L'année 2019 marque le 30e anniversaire de l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant. L'Association Alsace-Moldavie (AAM) en partenariat avec le Ministère de la santé, du travail et de la protection sociale organise à cette occasion un concours de dessin pour les enfants handicapés de la République de Moldova ayant comme thème « Moi aussi j’ai aussi un rêve ».

Les œuvres présélectionnées seront exposées lors d'un événement organisé également par AAM et consacré à la journée de l'enfance à Strasbourg le **29.06.2019**.

### LE REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN :

« Moi aussi j’ai un rêve » édition I, avril / septembre 2019

#### Préambule

#### La Convention des droits de l’enfant

En 1989, les leaders de tous les États membres des Nations Unies se sont rencontrés pour prendre un ensemble d'engagements en faveur des enfants. La Convention internationale des droits de l'enfant s'adresse à toutes les personnes qui ont moins de 18 ans.

Pourquoi la Convention est importante ?

Tous les enfants ont des droits et tout cela est clairement énoncé dans la convention. Les enfants du monde entier ont le droit de vivre, de s'épanouir pleinement, de bénéficier d'une protection contre toutes les influences négatives, contre l'abus et d'exploitation et de participer pleinement à la vie familiale, culturelle et sociale. Les adultes et les gouvernements ont également des responsabilités et des obligations pour faire en sorte que les droits de tous les enfants soient respectés.

## Les enfants handicapés en République de Moldova

Il existe actuellement presque 12 000 enfants handicapés en République de Moldova. Malgré quelques progrès importants réalisés ces dernières années, notamment grâce à des initiatives privées, ils restent souvent isolés et exclus de la vie sociale et économique. Le système de formation est insuffisamment adapté pour assurer leur pleine intégration dans la société. Leur situation et leurs problèmes sont mal connus de la population et les réponses données par les autorités, ainsi que les fonds fournis pour solutionner les différents problèmes, sont insuffisants.

### Article 1er Le but

La promotion et la récompense de la créativité des enfants handicapés, la promotion et l'augmentation du niveau d'information de la population sur l'existence, les conditions, les droits et les besoins des enfants handicapés.

### Article 2 Le groupe cible

Les enfants handicapés bénéficiaires de centres de placement en République de Moldova âgés de 6 à 15 ans.

### Article 4 Le thème du concours

Le concours de créativité graphique intitulé : « Moi aussi j'ai un rêve ».

#### Article 5 Exigences obligatoires

Les dessins répondant aux exigences suivantes seront acceptés au concours:

5.1 Format du dessin: A4, papier blanc.

5.2 Conditions techniques : crayons en couleur, feutres, aquarelle.

5.3 Chaque dessin doit porter sur son dos une étiquette portant les informations suivantes:

Nom / Prénom du participant .....

Âge .....

Centre de soins de jour .....

Titre de l'article .....

#### Article 6 Inscription

Chaque participant peut envoyer 1 dessin.

Le concours de dessin est organisé pour 3 catégories d'âge:

Catégorie A: De 6 à 8 ans

Catégorie B: De 9 ans (anniversaire le ou avant 1 juin 2019) à 12 ans

Catégorie C: De 13 ans (anniversaire le ou avant 1 juin 2019) à 15 ans

Les participants enverront le ou les dessins au responsable du concours, désigné par AAM, jusqu'au 15.06.2019

Les travaux soumis après cette date limite ne seront pas éligibles pour participer à ce concours.

## Article 7 L'accord sur l'utilisation des dessins

En s'inscrivant, les concurrents et leurs familles s'engagent à confier aux organisateurs du concours (Association Alsace Moldavie) le droit d'utiliser les œuvres inscrites au concours sans exiger de dédommagement. Les organisateurs pourront utiliser ces dessins et copies faites d'après eux comme support pour sensibiliser et promouvoir les messages qu'ils reflètent dans divers projets, activités et événements.

Sur demande, les dessins originaux seront retournés aux auteurs ou à leurs familles.

## Article 8 Les étapes et l'agenda du concours

Ce concours comporte les étapes suivantes:

1. Lancement du concours: **15.04.2019**
2. Date limite de soumission des travaux: **15.06.2019**
3. Présélection des dessins et exposition lors d'un événement organisé à l'occasion de la Journée des enfants: **29.06.2019**
4. Evaluation des dessins présélectionnés: **01.09.2019**
5. Organisation d'une exposition publique des œuvres sélectionnées: **septembre 2019**
6. Cérémonie de remise des prix du concours: septembre 2019

La date exacte et le lieu de l'exposition et de la cérémonie de remise des prix seront communiqués en temps utile par les organisateurs du concours.

## Article 9 Jury

Les organisateurs désigneront un jury composé de 3 membres, à savoir: une personne désignée par AAM, une personne désignée par les autorités moldaves, et une personne désignée par le principal sponsor / donateur.

## Article 10 La cérémonie de remise des prix

Chaque participant recevra un diplôme de participation. En fonction des fonds, des récompenses seront également attribuées en forme de divers matériaux de peinture et accessoires.

Conformément aux fonds collectés pour soutenir l'organisation et le bon déroulement de ce concours, le premier prix (et, en fonction des fonds disponibles, les prix suivants) sera un voyage à Strasbourg, cœur de l'Europe: la visite des institutions européennes et des attractions de la région d'Alsace.